



Philosophie adoptée pour ces motifs de changement

- **Améliorer le comportement des joueurs pour davantage de respect.**
- **Augmenter le temps de jeu effectif.**
- **Optimiser l'équité et l'attractivité de la discipline football.**



LOI 3

Les joueurs



Procédure lors des remplacements :

- **Le joueur amené à être remplacé**
 - Reçoit l'autorisation de l'arbitre de quitter le terrain, à moins qu'il soit déjà sorti, et doit quitter le terrain par le point le plus proche de l'endroit où il se trouve à moins que l'arbitre ne l'autorise à quitter rapidement/immédiatement l'aire de jeu au niveau de la ligne médiane ou un autre endroit (par exemple pour des raisons de sécurité ou en cas de blessure),
 - Doit immédiatement regagner la surface technique ou les vestiaires et ne peut plus participer au match, sauf si le règlement l'autorise.



LOI 5

L'arbitre



Pouvoirs et devoirs 1/2

Approche disciplinaire :

L'arbitre a autorité pour infliger un carton jaune (avertissement) ou un carton rouge (exclusion) à l'encontre des officiels d'équipe qui n'ont pas un comportement responsable). Il en résulte :

Trois niveaux de sanctions disciplinaires sont repris dans la loi 12 :

- Rappel à l'ordre
- Carton jaune
- Carton rouge



Pouvoirs et devoirs 2/2

Approche disciplinaire :

- L'arbitre a autorité pour infliger un carton jaune ou rouge à l'encontre des officiels d'équipe qui n'ont pas un comportement responsable.
- Si le contrevenant ne peut être identifié, c'est l'entraîneur principal qui se verra infliger la sanction.



Approche disciplinaire (officiel d'équipe)

Mise en garde (Rappel à l'ordre)

- Les infractions suivantes sont en général passibles d'une mise en garde
 - Pénétrer sur le terrain de manière respectueuse, sans chercher la confrontation,
 - Ne pas coopérer avec les arbitres, par exemple en ignorant les instructions d'un arbitre assistant ou d'un quatrième officiel,
 - Exprimer un léger désaccord (par la parole ou par des gestes) envers une décision,
 - Quitter plusieurs fois la surface technique (sans commettre d'autre infraction).



Approche disciplinaire (officiel d'équipe)

Avertissement

- Les infractions suivantes sont passibles d'un avertissement (liste non exhaustive) :
 - Ne pas respecter - clairement et avec persistance – les limites de la surface technique,
 - Retarder la reprise du jeu de son équipe,
 - Pénétrer volontairement dans la surface technique de l'équipe adverse (sans chercher la confrontation),
 - Manifester sa désapprobation par la parole ou par des gestes, notamment en :
 - Jetant ou donnant des coups de pied dans des bouteilles ou autres objets,
 - Faisant des gestes montrant clairement un manque de respect envers le corps arbitral (par exemple applaudissement sarcastique),



Approche disciplinaire (officiel d'équipe)

Avertissement (suite)

- Pénétrer dans la zone de visionnage réservée à l'arbitre (VAR),
- Réclamer avec insistance un carton jaune ou rouge,
- Montrer à outrance le recours à la vidéo,
- Faire des gestes provocants ou se comporter de manière provocante,
- Persister dans un comportement inadmissible (y compris dans des fautes passibles d'un RAO),
- Montrer un manque de respect pour le jeu.



Approche disciplinaire (officiel d'équipe)

Exclusion

- Les infractions suivantes sont passibles d'exclusion (liste non exhaustive) :
 - Retarder la reprise du jeu de l'équipe adverse (par exemple en gardant le ballon ou en le dégageant, ou en faisant obstacle à un joueur),
 - Quitter délibérément la surface technique pour :
 - Signifier sa désapprobation ou se plaindre auprès d'un arbitre,
 - Agir de manière provocatrice ou offensante,
 - Pénétrer dans la surface technique de l'équipe adverse de manière agressive ou en cherchant la confrontation,
 - Jeter ou boter délibérément un objet sur le terrain,



Approche disciplinaire (officiel d'équipe)

Exclusion (suite)

- Pénétrer sur le terrain pour :
 - Chercher la confrontation avec un arbitre (y compris à la mi-temps ou à l'issue du match),
 - Interférer avec le jeu, un adversaire ou un arbitre,
- Pénétrer dans la salle de visionnage,
- Se comporter de manière agressive ou physique (incluant crachat et morsure) envers tout joueur, remplaçant, joueur remplacé ou officiel des deux équipes, ou tout arbitre, supporter ou autre personne (ramasseur de balle, stadier, officiel de la compétition, ...).



Approche disciplinaire

Joueurs, remplaçants et joueurs remplacés

Reprise du jeu pour infliger un carton

- Lorsque l'arbitre a décidé d'avertir ou d'exclure un joueur, le jeu ne doit pas reprendre avant que la sanction ait été infligée **à moins que l'équipe adverse joue rapidement le coup franc et se procure une occasion de but claire avant que l'arbitre ait pu commencer la procédure de signification de la sanction disciplinaire; la sanction sera alors infligée au prochain arrêt de jeu. Si la faute annihilait une occasion de but manifeste, le joueur est averti.**



LOI 8

**Coup d'envoi et reprise du jeu
(Balle à terre)**



Explications

- **La procédure actuelle pour les balles à terre donne souvent lieu à une reprise de jeu “factice” qui est “exploitée” de manière abusive** (par exemple en envoyant le ballon en touche aussi loin que possible dans le camp adverse) ou à un duel agressif.
- Le fait de rendre directement le ballon à l'équipe qui en avait la possession au moment de l'interruption permet de revenir à juste titre à la situation de départ – sauf dans la surface de réparation où il est plus simple de rendre le ballon au gardien de but.
- Afin d'éviter qu'une équipe n'obtienne un avantage indu dans ce genre de situation, **tous les joueurs des deux équipes doivent se tenir à au moins quatre (4) mètres du ballon**, à l'exception du joueur auquel il est rendu.
- Des situations particulièrement injustes peuvent survenir lorsqu'une équipe obtient un avantage ou marque un but parce que le ballon a touché, notamment l'arbitre principal.



Procédure

- La balle à terre est donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation si, au moment où le jeu a été arrêté,
 - Le ballon se trouvait dans sa surface de réparation, ou
 - La dernière touche de balle a eu lieu dans la surface de réparation.
- Dans tous les autres cas, l'arbitre donne la balle à terre à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois, et à l'endroit où le ballon a pour la dernière fois été touché par un joueur, un agent extérieur ou un arbitre, tel que précisé au point 1 de la loi 9.
- Tous les autres joueurs doivent se trouver au moins à quatre (4) mètres du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu.
- Le ballon est en jeu lorsqu'il touche le sol.



Coup d'envoi

- De récents changements ayant rendu le coup d'envoi plus dynamique (il est par exemple désormais possible de marquer directement), il apparaît opportun de permettre aux capitaines de choisir de donner le coup d'envoi.
- **Pouvoirs et devoirs**
 - L'équipe qui remporte le tost (pile ou face) choisit soit le but en direction duquel elle attaquera durant la première période, soit d'effectuer le coup d'envoi.
 - L'adversaire se voit attribuer le coup d'envoi ou le choix du but en direction duquel il attaquera durant le première période.



LOI 9

Ballon en jeu et hors du jeu



Ballon en jeu et hors du jeu

- Le ballon est en hors du jeu quand :
- ...
- ...
- **Il touche un arbitre, reste sur le terrain et :**
 - Une équipe peut entamer une attaque prometteuse, ou
 - Entre directement dans le but, ou
 - Est récupéré par l'équipe adverse.

Dans tous les cas de figure, le jeu doit reprendre par une balle à terre.
- Le ballon est en jeu dans toutes les autres situations où il touche un arbitre, de même que lorsqu'il rebondit dans le terrain après avoir touché un poteau, la barre transversale ou un drapeau de coin.



Explications

- Si c'est le tireur d'un pénalty qui doit se faire soigner, il est injuste de le faire sortir du terrain et ainsi de l'empêcher de tirer le penalty.
- Pouvoirs et devoirs (Blessure)

L'arbitre arrête le jeu si un joueur est sérieusement blessé, et s'assure que le joueur est transporté hors du terrain..., si le ballon est hors du jeu, il peut retourner sur le terrain depuis n'importe quelle limite du terrain. Des exceptions sont possibles si :

 - ...
 - Un pénalty a été accordé et le joueur blessé en est le tireur attiré.



LOI 13

Coups francs



Explications

- Lorsque l'équipe en défense forme un mur sur un coup franc, les joueurs adverses se tenant à proximité immédiate ou dans ce mur sont souvent sources de problème et de perte de temps.
- Il n'existe aucune justification tactique légitime à la présence de joueurs de l'équipe en attaque dans le mur. Au contraire, cela est contre l'esprit du jeu et nuit souvent à l'image du football.



Procédure

- Jusqu'à ce que le ballon soit en jeu, tous les adversaires doivent se trouver :
 - Au moins à 9,15 m du ballon, sauf (...)
 - Hors de la surface de réparation pour les coups francs accordés à un défenseur à l'intérieur de sa propre surface de réparation.
- Si l'équipe en défense forme un mur de trois joueurs ou plus, les joueurs en attaque doivent se tenir à au moins un mètre de ce mur jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.



Infractions et sanctions

- Si, lorsqu'un coup franc est joué, un joueur de l'équipe en attaque se trouve à moins d'un mètre du mur formé de trois joueurs ou plus, un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse.
- Si, lorsqu'un coup franc est exécuté par une équipe dans sa propre surface de réparation, des adversaires sont encore dans la surface parce qu'ils n'ont pas eu le temps d'en sortir, l'arbitre doit permettre au jeu de se poursuivre.
- Si un adversaire se trouvant dans la surface de réparation lorsque le coup franc est exécuté ou entrant dans la surface de réparation avant que le ballon ne soit en jeu, touche ou dispute le ballon avant qu'il soit en jeu, le coup franc doit être rejoué.



Explications

- **Les tests effectués par la FIFA ont prouvé que :**
 - Le jeu était plus dynamique et constructif si le ballon était considéré comme en jeu dès qu’il a été joué – sans attendre qu’il quitte la surface de réparation.
 - Cela permet de réduire le temps perdu – parfois volontairement – lorsque le coup de pied de but doit être retiré car le ballon a été joué avant qu’il soit sorti de la surface.
- Les joueurs de l’équipe adverse doivent se tenir en dehors de la surface de réparation jusqu’à ce que le ballon soit en jeu.



Coup franc indirect – signal

- De nombreux coups francs indirects sont trop loin du but adverse (notamment à la suite d'un hors-jeu) pour qu'un but risque d'être marqué directement; les arbitres peuvent donc abaisser leur bras dès que le ballon est en jeu – car courir le bras en l'air n'est pas aisé.
- **Types de coups francs**
 - L'arbitre signale un coup franc indirect en levant le bras à la verticale. Il maintient son bras dans cette position pendant l'exécution du coup franc et jusqu'à ce que le ballon touche un autre joueur, ne soit plus en jeu ou qu'un but ne puisse clairement pas être marqué directement.



LOI 14

Pénalty



Explications et procédure 1/2

- **Explications :**
 - Les gardiens de but ne sont pas autorisés à se tenir devant ni derrière leur ligne de but. Autoriser le gardien à n'avoir qu'un seul pied à hauteur de la ligne est une approche plus pragmatique car il est plus facile d'identifier une éventuelle infraction où les deux pieds seraient au delà de la ligne.
 - Le tireur pouvant saccader sa course d'élan, il est raisonnable d'accorder au gardien un pas d'anticipation.
- **Procédure :**
 - Au moment du tir, le gardien de but doit avoir au moins un pied sur la ligne (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol).



Explications et procédure 2/2

- **Explications :**
 - L'arbitre ne peut autoriser un pénalty à être tiré si le gardien touche les poteaux, la barre transversale ou les filets, ou si ces éléments bougent (par exemple après les avoir touchés ou secoués).
- **Procédure :**
 - Le ballon doit être immobile et positionné sur le point de penalty; le but (poteaux, barre transversale et filets) doit également être immobile.
 - Le gardien de but doit rester sur sa ligne, face au tireur, entre les poteaux, et ne toucher ni les poteaux ni la barre transversale ni les filets de but avant que le tir ne soit effectué.



Fautes de la main (explications) 1/2

- La main est certainement le point des lois du jeu qui crée le plus de confusion, d'incohérence et de contreverse.
- Dans certaines situations, les défenseurs adoptent des positions pas naturelles en essayant de se cacher les bras dans le dos.
- Les lois relatives aux “fautes” et aux “hors-jeux” ont déjà été améliorées en déplaçant le focus de “intention / ingérence” (mental) à “résultat / impact” (physique).
- Un changement similaire a déjà été mis en place sur le terrain de jeu pour certaines situations de main “non délibérées”, bien que la loi 12 indique actuellement “Manipuler le ballon implique un acte délibéré ...”.
- Le football n’accepte pas :
 - Un but est marqué directement de la main / du bras (même accidentellement);
 - Un joueur qui prend possession / contrôle le ballon de la main / du bras (même accidentellement) puis marque ou crée une occasion de marquer.



Fautes de la main (explications) 2/2

- Les incidents impliquant la main ou le bras devaient être clarifiés, notamment lorsqu'un contact "non délibéré" avec le ballon doit être sifflé.
- La reformulation suit plusieurs principes :
 - L'esprit du jeu ne permet pas qu'un but soit marqué de la main, même par accident;
 - L'esprit du jeu implique qu'un joueur soit pénalisé pour une main si son équipe récupère le ballon et peut ensuite en tirer un avantage certain (but ou occasion de but);
 - Il est naturel qu'un joueur mette son bras entre son corps et le sol pour amortir sa chute;
 - Avoir le bras au-dessus du niveau de l'épaule est rarement une position "naturelle" et le joueur court ainsi un risque, y compris lors d'un tacle glissé;
 - Si le ballon a rebondi depuis une autre partie de son corps ou de celui d'un coéquipier adverse se trouvant à proximité, le contact avec le ballon est souvent impossible à éviter.



Coup franc direct (main) 1/3

- **Il y a faute si un joueur :**
 - Touche délibérément le ballon du bras ou de la main, avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon ;
 - Récupère la possession ou le contrôle du ballon après avoir touché le ballon du bras ou de la main et ensuite :
 - Marque un but,
 - Crée une occasion de but.



Coup franc direct (main) 2/3

- **Il y a en général faute si un joueur :**
 - Touche le ballon du bras ou de la main lorsque :
 - La position du bras ou de la main a artificiellement augmenté la surface couverte par son corps,
 - Le bras ou la main est au-dessus du niveau de l'épaule (à moins qu'il ait délibérément joué le ballon et que ce dernier touche ensuite son bras ou sa main).



Coup franc direct (main) 3/3

- Ces fautes sont sanctionnables même si le ballon touche le bras ou la main du joueur directement depuis la tête, le tronc ou la jambe d'un autre joueur à proximité.
- En revanche, il n'y a en général pas faute si le ballon touche le bras ou la main d'un joueur :
 - Directement depuis sa tête, son tronc ou sa jambe,
 - Directement depuis la tête, le tronc ou la jambe d'un autre joueur à proximité,
 - Si le bras ou la main est près du corps et n'en augmente pas artificiellement la surface,
 - Si un joueur tombe et que son bras ou sa main est positionné(e) entre son corps et le sol pour amortir la chute (et non pas latéralement ou verticalement).



Ballon repris en main par le gardien

- Si un gardien de but frappe clairement ou essaie clairement de dégager le ballon, ne montrant alors aucune intention de toucher le ballon de la main, il peut se saisir du ballon avec les mains sans qu'une faute ne soit sifflée si sa tentative de dégagement est manquée.

- **Coup franc indirect :**

Un coup franc indirect est accordé si, à l'intérieur de sa surface de réparation, un gardien de but commet l'une des infractions suivantes :

- Est en possession du ballon avec ses mains / bras pendant plus de six secondes avant de le relâcher,
- Touche le ballon du bras ou de la main après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par un autre joueur,
- Touche le ballon du bras ou de la main à moins qu'il ait clairement joué ou essayé de jouer le ballon au pied :
 - Sur une passe bottée délibérément par un coéquipier,
 - Directement sur une rentrée de touche effectuée par un coéquipier.



Gardien de but – Main dans la SdR

- Un gardien de but ne peut se saisir du ballon dans sa surface lorsqu'une passe ou une rentrée de touche lui est délibérément adressée, ou lorsqu'il a déjà relâché le ballon. Ces fautes sont sanctionnables d'un coup franc indirect mais d'aucune sanction disciplinaire même si elles stoppent une attaque prometteuse ou annihilent une occasion de but manifeste.

- **Coup franc direct :**

Hors de sa surface de réparation, le gardien de but est soumis aux mêmes restrictions que les autres joueurs concernant le contact entre le ballon et le bras ou la main. Si le gardien de but touche le ballon de la main ou du bras et fait une infraction aux lois du jeu dans sa propre surface de réparation, un coup franc indirect est accordé mais aucune sanction disciplinaire n'est infligée.



Célébration d'un but

- L'impact d'une célébration d'un but inappropriée (en termes d'image ou de sécurité notamment) étant le même indépendamment de la validité du but, toute sanction demeure applicable.
- **Approche disciplinaire :**
 - Un joueur doit être averti, même si le but est annulé, si
 - ...
 - Il grimpe sur les grilles ...
 - ...
 - ...



LOI 15

Rentrée de touche



Position des adversaires

- Clarification de la situation où l'exécutant prend de l'élan ou effectue la rentrée de touche en retrait de la ligne.
- Procédure :
 - Tous les adversaires doivent se trouver à au moins deux (2) mètres du point de la ligne de touche où doit être effectuée la rentrée de touche.



LOI 16

Coup de pied de but



Procédure

- Le ballon doit être immobile et être botté d'un point quelconque de la surface de but par un joueur de l'équipe qui défend.
- Le ballon est en jeu **dès qu'il est botté et a clairement bougé.**
- Les adversaires doivent se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.



Infractions et sanctions

- Si au moment de l'exécution du coup de pied de but, des adversaires se trouvent encore à l'intérieur de la surface car ils n'ont pas eu le temps de sortir, l'arbitre laisse le jeu se poursuivre.
- Si un adversaire se trouvant dans la surface de réparation lorsque le coup de pied de but est exécuté ou entrant dans la surface de réparation avant que le ballon ne soit en jeu touche ou dispute le ballon avant qu'il ne soit en jeu, le coup de pied de but doit être retiré.



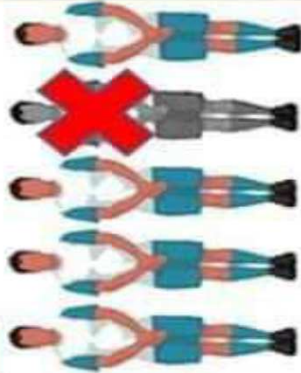
Lois du Jeu : Les changements à partir du 1^{er} juillet 2019

LA FAUTE DE MAIN



Tout but marqué de la main, accidentellement ou non, ou toute autre main servant à établir une occasion de but sera invalidé. la nature involontaire n'intervient plus dans ce cas précis.

LES MURS DE DEFENSE



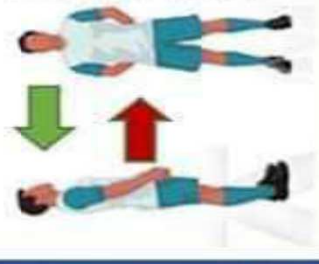
Il est interdit aux attaquants de rejoindre le mur de défense lorsqu'un Coup Franc est sifflé. Les attaquants doivent être à au moins un mètre des défenseurs.

LE PENALTY



Le gardien de but ne sera plus obligé d'avoir les deux pieds sur la ligne de but. Il suffira d'un seul pour que sa position soit considérée comme conforme.

LES REMPLACEMENTS



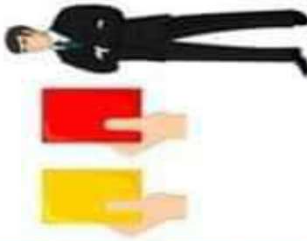
Le joueur remplacé sera autorisé à quitter le terrain par la ligne de la limite de champ la plus proche et non par le centre où son partenaire l'attend.

COUP DE PIED DE BUT



La balle ne sera plus obligée de quitter la surface pour être touchée par un deuxième joueur.

CARTONS POUR LA ZONE TECHNIQUE



Il y aura désormais des cartons jaunes et rouges pour les membres du staff technique présents sur le banc.

ARBITRE



Le but ne sera pas considéré valide si le dernier qui touche le ballon est l'arbitre.

- Si cela se passe dans la surface, le ballon est remis au gardien de but.
- Si l'arbitre est en dehors de la surface, le ballon est remis au dernier qui a touché le ballon.
- Si, après avoir touché l'arbitre, le ballon change de camp, il est retourné à l'équipe qui l'avait avant qu'il ne touche l'arbitre.

Source IFAB



INFOGRAPHIE
ARBITREZ-VOUS